

## RENCONTRE SUR LE DÉNEIGEMENT (FORMATION)

<b>ABRASIFS</b>	
<b>Chaussées (en régie)</b>	
Quand y-a-t-il de l'épandage d'abrasifs ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Dès le début des précipitations de neige</li> <li>↓ En continu jusqu'à la fin de la précipitation et que les chaussées soient sécuritaires.</li> </ul>
Équipements (véhicules)	<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Nous disposons de trois (3) camions-épandeurs</li> <li>↓ Normalement, deux (2) véhicules sont sur la route (1 en réserve)</li> <li>↓ Par contre, lors de fortes précipitations, nous assignons les trois (3) véhicules sur la route.</li> <li>↓ L'épandage se fait en régie (avec nos employés)</li> </ul>
Mélanges utilisés en fonction de la température	<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ - 10°C et + = Sel pur</li> <li>↓ Entre - 10°C et - 15°C = 50% sel/50% pierre</li> <li>↓ Plus froid que - 15°C = 90% pierre/10% sel</li> </ul>
Employés assignés sur les quarts de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Lundi au jeudi : Jour (3) Nuit (2)</li> <li>↓ Vendredi au dimanche : Jour (2) Nuit (1)</li> <li>↓ Selon les précipitations, nous ajoutons du personnel en temps supplémentaire.</li> </ul>
<b>Trottoirs (100% à contrat)</b>	
Quand y-a-t-il de l'épandage d'abrasifs ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Après la fin de chaque précipitation de neige ou dès qu'il y a un verglas.</li> <li>↓ Après chaque chargement de la neige. L'opération se fait en continu derrière l'équipe de chargement.</li> </ul>
Équipements (véhicules)	<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ L'entrepreneur assigne six (6) tracteurs sur les trottoirs</li> </ul>
Mélanges utilisés en fonction de la température	<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Verglas = 75% sel/25% pierre</li> <li>↓ Neige = 50% sel/50% pierre (peut varier en fonction de la température)</li> </ul>
Durée moyenne d'un épandage	<ul style="list-style-type: none"> <li>↓ Six (6) heures</li> </ul>

**ABRASIFS****Trottoirs (100% à contrat) - Suite**

Nombre d'épandage par saison

↴ Entre 30 et 40 sorties par hiver

**Ruelles (100% à contrat)**

Équipements (véhicules)

↴ Un camion six (6) roues

**DÉBLAIEMENT****Chaussée et trottoirs (100% à contrat)**

Quand ?

↴ Dès qu'il y a une accumulation de neige au sol de 2,5 cm, nous tassons la neige.

Équipements (véhicules)

↴ Autoniveleuses : 4

↴ Tracteur-chargeur (rues): 4

↴ Tracteur-chargeur (ruelles) : 1

↴ Tracteurs (trottoirs) : 4

↴ Le travail est en continu jusqu'à ce que le tassement de la neige soit complété et que les trottoirs, rues et ruelles soient dégagés.

↴ Les camions épandeurs d'abrasifs seront au travail jusqu'à la fin des opérations.

Bâtiments publics

↴ Une camionnette et deux (2) employés déneigeront et épandront des abrasifs dans les escaliers et les chemins d'accès.

Cas d'exception – Rue Mont-Royal:

↴ L'entrepreneur dispose d'un tracteur-chargeur avec souffleuse lorsque le trottoir du côté nord se remplit de neige lors de rafales ou de grandes accumulations de neige afin de la dégager.

**Chargement (100% à contrat)**

Quand ?

↴ De façon générale, dès qu'il y a des accumulations de 10 cm et plus. Nous effectuons en moyenne dix (10) chargements par hiver.

Délais


↴ Accumulation de 20 cm et moins = 48 hres

↴ Accumulation de 25 à 30 cm = 72 hres

↴ Accumulation de 30 cm et plus = 96 hres

## DÉBLATEMENT

### Chargement (100% à contrat)

Équipements – Deux (2) équipes	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Souffleuses : 4</li> <li>✚ Autoniveleuses : 4</li> <li>✚ Tracteurs-chargeurs (rues) : 4</li> <li>✚ Tracteurs-chargeurs (ruelles) : 1</li> <li>✚ Tracteurs sur trottoirs : 6</li> <li>✚ Camions : Entre 15 et 20</li> </ul>
Priorités du chargement pour 30 cm et moins	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Rues artérielles, Côte-Ste-Catherine et Van Horne (1 côté)</li> <li>✚ Rues commerciales : Laurier et Bernard (1 ou 2 côtés)</li> <li>✚ Rues avec écoles et rue Wiseman (pompiers)</li> <li>✚ Rues résidentielles</li> </ul>
Priorités du chargement pour 30 cm et plus (variable)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Rues commerciales : Bernard, Laurier et Van Horne</li> <li>✚ Un (1) côté des rues étroites est-ouest</li> <li>✚ Un (1) côté des rues nord-sud à l'est de Rockland</li> <li>✚ Deuxième côté des rues est-ouest et nord-sud à l'est de Rockland</li> <li>✚ Un (1) côté des rues à l'ouest de Rockland</li> <li>✚ La Montagne (Secteur Robert-Bourassa et Côte Ste-Catherine)</li> </ul>
Quart de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Le chargement s'exécute principalement de nuit.</li> <li>✚ District Claude-Ryan (de jour) : rues à l'est de Champagneur au nord de Côte-Ste-Catherine. Lors de chargements de neige les samedis, les panneaux seront installés avant 13h la veille de l'opération.</li> </ul>
Pose des panneaux de non stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> <li>✚ Le règlement nous autorise à installer des panneaux dans un délai de quatre (4) heures avant le début des opérations.</li> <li>✚ <u>Pour le premier quart de travail (début du chargement)</u> en moyenne six (6) heures avant l'opération.</li> <li>✚ <u>Pour les autres quarts de travail</u>, en moyenne de huit (8) à douze (12) heures avant l'opération</li> </ul>

## DÉBLAIEMENT

### Chargement (100% à contrat)

Exception	⬇ Pas de chargement le samedi dans la zone verte
Règlement	⬇ Interdit de déposer de la neige provenant des terrains privés sur le domaine public.
Bulletin météo	⬇ Quatre (4) par jour (10h, 14h, 22h, 2h) ⬇ Les décisions d'opération sont présent en fonction des précipitations annoncées.
Contremaître responsable	⬇ François Candau
Entrepreneur	⬇ Environnement Routier NRJ inc.

/mo

Mise à jour : 2009-12-16